



Fabricant(e) de vêtements sur mesure (FVM)

Métier

- ↗ Couturier(ière)
- ↗ Retourneur(euse)
- ↗ Costumier(ière)



Le (la) **fabricant(e) de vêtement sur mesure** conçoit, adapte, réalise à l'unité des vêtements féminins aux mesures des personnes qu'il (elle) reçoit. Il (elle) procède également à des interventions de retouche et de réparation des vêtements textiles qui lui sont soumis. La haute valeur ajoutée des articles qu'il (elle) réalise demande de la créativité, la prise en compte des désirs et caractéristiques morphologiques des personnes, l'application de méthodes rigoureuses, la maîtrise des techniques de patronage et de fabrication des vêtements à la main et à la machine.

Le titre **Fabricant(e) de vêtement sur mesure (FVM)** est composé de 2 activités, chacune d'elles faisant référence à un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) :

- Réaliser les retouches et la fabrication unitaire de vêtements féminins.
- Réaliser la conception unitaire de vêtements féminins sur mesure.

Accès au titre

2 voies

Par la formation professionnelle au CFPA

Durée : 36 semaines

Pré-requis :

- niveau CAP/BEP des métiers de l'habillement ;
- ou avoir suivi la formation AFMH ou CPP avec expérience
- ou avoir une très bonne expérience professionnelle.

Accès à la formation : tests, entretien de confirmation de besoin de formation

A l'issue de la formation : Evaluation des compétences et entretien devant un jury de professionnels

Par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

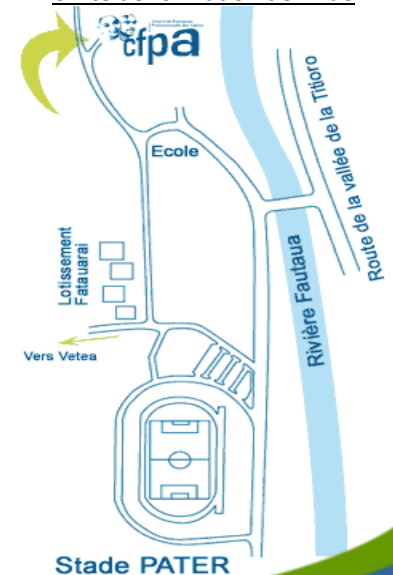
Conditions : Justifier d'une expérience de 3 ans au minimum dans le métier.

Démarche :

- Faire une demande de VAE auprès du service en charge de l'Emploi.
- Si la demande est acceptée, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour préparer votre évaluation.
- Démontrer votre professionnalisme devant un jury de professionnels.

Où se former ? Où certifier ses compétences ?

Unité de formation de Pirae



Contexte de travail

En entreprise individuelle, il planifie et gère son activité et doit en totale autonomie, assurer la maintenance et l'entretien de ses locaux et de son matériel.

Il peut avoir la charge d'un ou plusieurs collaborateurs à qu'il délègue le plus souvent des travaux de retouche et de fabrication.

L'activité est exercée à domicile ou en boutique aménagée en différents espaces : accueil clientèle, zone d'essayage, atelier pour le patronage, la découpe et les travaux d'assemblage et de finition.

Evolution professionnelle

- Modéliste de vêtements féminins

Titre de Niveau IV

Arrêté N° 897/CM
du 13 juillet 2012